



DEUX PETITIONS CONCERNANT LE REFUS D'UN PASSEPORT A UN ETUDIANT
CAMEROUNAIS TITULAIRE D'UNE BOURSE D'ETUDES EN URSS CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Yédé Samuel Godefroy
Foyer des Etudiants camerounais
21 Bd. Montmartre, Paris 2ème

Paris, le 10 septembre 1958

Objet : demande d'aide passe-port

A Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New-York (U.S.A.)

Monsieur,

Par lettre du mois de mai 1957, vous m'avez confirmé que le Gouvernement soviétique m'a accordé une bourse d'études; de fait je devrais m'y rendre à partir du mois de septembre, dès le début.

J'ai essayé de tous les moyens possibles, je ne parviens pas à obtenir le passe-port jusqu'à présent à fin de me rendre à l'Institut médical de Moscou qui m'attend depuis un an déjà.

- a) J'ai consulté le Ministère des affaires étrangères de la France.
- b) J'ai consulté le Chef du Gouvernement camerounais.
- c) J'ai consulté le Ministre de l'éducation nationale au Cameroun à ce sujet, mais je n'obtiens aucune satisfaction jusqu'à présent.

Actuellement je suis à Paris où je ne connais personne; et sans travail; et qui me vient donc en aide si ce n'est la mort? Point de crédit de secours, point de satisfaction : je crève de faim ...

J'espère qu'avec votre bonté si connue vous prendrez sans doute soin spécial de mon piteux état en me venant en aide afin que je puisse obtenir mon passe-port qui me permettra de bénéficier de ma bourse.

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part,

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : illisible

Union nationale des étudiants camerounais,
U.N.E.C.,
21, Boulevard Montmartre,
Paris

Paris, le 20 octobre 1958

Tél. Richelieu 63-08 - 62-41

Départ 5871/ACE/AI

Le Comité exécutif de l'Union nationale
des étudiants kamerunais (U.N.E.K.)

à

Monsieur le Secrétaire général de l'ONU
Nations Unies, New-York

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance présenter une requête en ce qui concerne les bourses d'études offertes par les Etats Membres aux pays sous-développés conformément aux résolutions 557 (VI) et 753 (VIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En effet, un certain nombre de bourses ont été mises à la disposition des étudiants originaires des pays sous tutelle dans le cadre de l'aide accordée par les Nations Unies aux pays sous-développés : les étudiants kamerunais pouvaient donc en bénéficier.

Mais le Gouvernement français qui assure l'administration du Territoire sous tutelle du Kamerun oriental a entretenu un silence complet autour des offres de bourses. C'est alors que notre Union nationale s'est chargée de les porter à la connaissance de nos étudiants.

Par la suite, des bourses d'études ont été attribuées à certains de nos compatriotes. L'un d'entre eux, le camarade Efa François, qui était en France au moment de l'attribution de sa bourse et qui avait son passeport encore bien valide a pu gagner l'Union soviétique; il poursuit actuellement ses études à l'Université de Moscou.

Les autres étant au Kamerun au moment où la bourse pour l'URSS leur a été offerte, ils se sont vus refuser les passeports et les visas sans aucun motif valable.

L'un d'entre eux, M. Yédó Samuel Godefroy a pu s'échapper du Kamerun et se trouve en France depuis le 15 août 1958; et malgré toutes les démarches opérées

/...

par l'Ambassade soviétique auprès du Ministère des affaires étrangères de la France, un refus formel continue à être opposé à la demande de passeport de M. Yédé.

Nous vous communiquons ci-dessous un résumé chronologique des démarches faites par M. Yédé.

1. 15 mai 1957 : M. Yédé étant encore au Kamerun reçoit une lettre référence TR-154 datée du 30 avril 1957 en provenance des Nations Unies. Cette lettre signée de M. P. Cohen, Sous-Secrétaire à la tutelle l'informe que le Ministère de l'enseignement supérieur de l'URSS lui accorde une bourse d'études pour l'Institut de médecine de Moscou valable à partir du commencement de l'année scolaire 1957-1958.

2. 3 juillet 1957 : M. Yédé se présente à la Direction de la Sûreté nationale du Kamerun où il fait une demande de passeport.

3. A sa demande de passeport, la Sûreté du Kamerun oppose un refus formel et sans appel.

4. 28 février 1958 : L'Ambassade soviétique à Paris avise le Ministère des affaires étrangères de la France des difficultés que surmonte le camarade Yédé et le prie d'intervenir pour que celui-ci obtienne un passeport et un visa pour la France.

5. Malgré toutes les démarches faites de part et d'autre par ce camarade et par l'Ambassade soviétique, le Gouvernement français demeure inexorable.

6. C'est alors que M. Yédé quitte clandestinement le Kamerun, et après une série d'aventures, il arrive en France le 15 août 1958 et prend contact à la fois avec l'Ambassade soviétique et avec notre Union nationale des étudiants.

Depuis plus de deux mois et demi que le camarade se trouve à Paris, toutes sortes de démarches ont été entreprises auprès de M. le Ministre des affaires étrangères, mais toutes ces démarches sont restées vaines.

Nous voulons respectueusement attirer votre attention sur cette situation regrettable et sur les conséquences qu'elle comporte notamment en ce qui concerne la formation des cadres du pays sous-développé du Kamerun.

Nous pensons que cet acte arbitraire du Gouvernement français constitue un préalable extrêmement dangereux pour l'avenir du peuple kamerunais et nous le trouvons d'autant plus surprenant que la France elle-même, qui a une culture millénaire, envoie chaque année des étudiants en Union soviétique.

Nous attirons encore votre attention sur le fait que ce n'est pas la première fois que l'Autorité administrante du Kamerun oriental bafoue délibérément l'autorité des Nations Unies.

Nous vous prions en conséquence d'user de votre haute autorité pour qu'un passeport puisse être accordé sans délai à M. Yédé afin qu'il gagne immédiatement son école.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Comité exécutif,
Le Vice-Président aux
affaires internationales,

Joseph A. SENDÉ

Signé : illisible

(sceau)

Yédé Samuel Godefroy,
21 Bd Montmartre, Paris 2ème

Paris, le 25 octobre 1958

A Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New-York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai vivement remercié les copies de la décision de ma bourse que vous m'avez expédié dernièrement.

Alors le Ministère des affaires étrangères de la France, qui m'avait exigé la décision (ou même la copie) de bourse pour la délivrance du passeport, n'a plus voulu me donner satisfaction.

Depuis le 3 juillet 1958 que je demande le passeport - depuis le Cameroun jusqu'en France - les autorités demeurent inexorables. J'ai même demandé l'audience au Premier Ministre du Gouvernement camerounais - le mois dernier quand il était ici à Paris (dans le but de connaître le motif qui le pousse de me refuser le passeport) mais il n'a répondu que par un grand silence, un silence inouï, un grand silence complet.

Mais savoir! Je vis ici à Paris (où je ne connais personne) sans secours aucun :

- a) J'ai demandé un crédit de secours aux Gouvernements français et camerounais mais il n'y a point eu de suite.
- b) Et l'hiver arrive, je n'ai rien qui me protégera bien contre le froid, je n'ai de quoi à manger.

Je suis donc embarrassé puisque je ne puis aller en URSS fréquenter dans l'établissement qui m'attend, faute du passeport.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, d'user votre bonté si connue pour qu'un passeport me soit accordé dans de meilleurs délais.

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part, et dans l'espoir que vous direz au représentant permanent de l'URSS de renouveler toujours ma bourse (tout en lui soulignant les difficultés qui m'empêchent jusqu'ici le départ).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : illisible
